

TOME 1.4



# CRITERES, INDICATEURS ET MODALITES

RETENUS POUR L'ANALYSE DES  
RESULTATS DE L'APPLICATION  
DU SCOT

VERSION APPROBATION  
JUILLET 2017

Afin de suivre la mise en œuvre du SCoT des 3 Vallées et ses effets sur le territoire, un outil de suivi et d'évaluation sera mis en place pour :

- Identifier si la mise en œuvre du SCoT répond aux objectifs initialement prévus ;
- Suivre l'évolution du territoire et de ses enjeux identifiés comme prioritaires, et notamment l'état de l'environnement.

Un état zéro des indicateurs de suivi du SCoT sera réalisé durant les premières années de mise en œuvre du document. Les indicateurs seront suivis le plus régulièrement possible (fonction de la fréquence des données disponibles). Conformément aux dispositions du code de l'urbanisme (article L.122-13), les résultats de l'application du Scot seront analysés au plus tard 6 ans après son approbation.

Le syndicat mixte du SCoT des 3 Vallées souhaite faire un bilan intermédiaire au bout de 5 ans, durée qui correspond « théoriquement » à la moitié d'un DUL (Document d'Urbanisme Local).

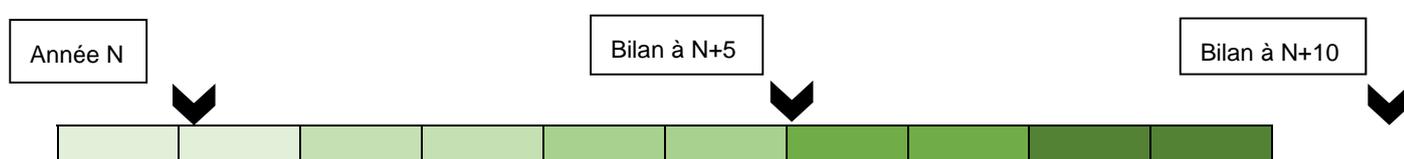


Figure 1 : Modalité d'application du suivi

Nb : Les sources des données sont présentées à titre indicatif. En effet, leur disponibilité n'est pas forcément garantie sur le long terme.

			
PARTIES DU SCoT	Orientations et objectifs à atteindre	Indicateurs de suivi	Sources et données mobilisables
I. Un territoire d'accueil à conforter en préservant les équilibres territoriaux et la proximité.	Atteindre un taux de croissance annuel de 1.6 % à échéance du SCoT	<b>1. Croissance démographique</b> des pôles, des bourgs, des villages	<ul style="list-style-type: none"> <li>Recensement communal</li> <li>Données Insee</li> </ul>
	Structuration de l'armature territoriale des trois vallées	<b>2. Répartition de la croissance démographique</b> par commune	<ul style="list-style-type: none"> <li>Recensement communal</li> <li>Données Insee</li> <li>Cartographie armature à actualiser</li> </ul>
	Tendre vers un parc de logements diversifié	<b>3. Evolution du nombre de logements</b> intermédiaires et collectif	<ul style="list-style-type: none"> <li>SITADEL</li> <li>DDT 74</li> </ul>
	Diminuer la consommation foncière	<b>4. Evolution de la tache urbaine</b> Foncier consommé / logements  <b>5. Espaces consommés en urbanisation</b> (foncier mobilisé en m <sup>2</sup> / habitant supplémentaire par commune)  <b>6. Mesure de la densité résidentielle :</b> nombre de logements par hectare (densité de la construction)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tache urbaine DDT 74</li> <li>Enveloppe urbaine T0 du SM3V</li> <li>MAJIC</li> <li>Données CITADEL</li> </ul>
	Améliorer la mobilité	<b>7. Evolution des parts modales :</b> Evolution du nombre d'actifs travaillant sur le SCoT 3V	<ul style="list-style-type: none"> <li>Insee</li> </ul>
	Hiérarchiser le réseau routier	<b>8. Evolution des flux routier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Comptages du Conseil Dép. 74</li> </ul>

			
PARTIES DU SCoT	Orientations et objectifs à atteindre	Indicateurs de suivi	Sources et données mobilisables
<p>II. Un territoire actif et innovant où l'économie plurielle doit être renforcée</p>	<p>Maintenir une dynamique économique créatrice d'emplois</p>	<p><b>9. Evolution de l'emploi</b>, évolution du ratio emplois/actifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Données Insee</li> <li>• Données ARC</li> <li>• Ursaff</li> </ul>
	<p>Aménager de manière qualitative et économe le foncier économique</p>	<p><b>10.</b> Evolution de la taille des zones d'activités, analyse des études urbaines pour les <b>extensions</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cadastre – à partir de l'enveloppe urbaine T0</li> <li>• Données OAP des PLU - Vérification du règlement des zones Ux / Ui</li> <li>• Enquête auprès des deux EPCI</li> <li>•</li> </ul>
	<p>Maintenir un niveau de structuration commerciale / services au niveau des centres des villages</p>	<p><b>11.</b> Evolution du nombre de commerces / services et de leur localisation</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Données INSEE</li> <li>• Données CMA/CCI</li> </ul>
	<p>Garantir la pérennité des espaces agricoles</p>	<p><b>12.</b> Evolution de la SAU ou de l'occupation du sol par l'agriculture</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recensement agricole</li> <li>• Données occupation du sol RGD 73/74</li> </ul>
	<p>Diversifier l'offre en hébergement touristique – Maintenir et développer des lits chauds dans les stations</p>	<p><b>13.</b> Evolution des capacités d'hébergement et de leur répartition. Evolution de la part des lits chauds</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Insee</li> <li>• Données Savoie Mont Blanc</li> </ul>
	<p>Développer la filière bois</p>	<p><b>14.</b> Evolution de la production de bois sur le territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseil départemental 74</li> <li>• ONF</li> </ul>

			
PARTIES DU SCoT	Orientations et objectifs à atteindre	Indicateurs de suivi	Sources et données mobilisables
III. Un territoire de qualité à préserver et à valoriser.	Préserver et mettre en valeur le paysage	<b>15. Observatoire photographique et cartographie</b> pour le maintien des coupures paysagères	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Cartographie du DOO</i></li> <li>• <i>Reportage photo du SM3V</i></li> </ul>
	Préserver les espaces de biodiversité et les corridors écologiques	<b>16. Vérification du maintien du fonctionnement écologique de la <b>trame verte</b> *</b>  Evolution des Surfaces boisées  Evolution des zones humides	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Cartographie du DOO</i></li> <li>• <i>Inventaire communaux, statistiques agricoles et sylvestres, analyse des PLU, voire visite de terrain</i> <i>Période : 3 ans</i></li> </ul>
	Préserver le bon fonctionnement des cours d'eau –  Gérer et anticiper les risques d'inondation	<b>17. Vérification du maintien de la non urbanisation</b> des espaces de bon fonctionnement des cours d'eau	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Cartographie du DOO sur les EBF</i></li> <li>• <i>Données du SM3A et du SM3V</i></li> </ul>
	Réduire la consommation énergétique et limiter les émissions de gaz à effet de serres	<b>18.</b> Evolution de la consommation énergétique par habitant  <b>19.</b> Production de gaz à effet de serre par secteur	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>OREGES Air Rhône Alpes</i></li> </ul>

**\* Explication du suivi de la trame verte et bleue**

**Rappel** : Le DOO détermine une trame verte et bleue qui a vocation à remplir plusieurs fonctions environnementales : corridors écologiques, coupures d'urbanisation, conservation du caractère naturel ou agricole, continuités hydrauliques,.... Dans ces espaces, le développement urbain ne doit pas être notable au regard des objectifs déterminés par le SCoT, les éléments naturels qu'ils regroupent ont vocation à être protégés (boisements, cours d'eau, zones humides, ...) et l'urbanisation ne doit pas entraîner de cloisonnement.

L'évaluation consistera à vérifier la prise en compte de cette trame dans les documents d'urbanisme et à effectuer une observation d'ensemble et tendancielle (donc globale et non à la parcelle) sur l'évolution des espaces. L'observation aura pour principaux objectifs de vérifier les points suivants :

Pour la trame verte à l'échelle des futurs PLU :

- Vérifier si les réservoirs de biodiversité et les continuités écologiques définis par le SCoT ont été bien intégrés dans les PLU ;
- Vérifier si les espaces compris au sein des continuités écologiques ont toujours un caractère agricole ou naturel dominant ;
- Vérifier si l'ampleur de l'urbanisation nouvelle ne remet pas en question les corridors écologiques actuels et futurs ;
- Le cas échéant relever les évolutions positives au sein de cette trame (renforcement de la qualité et de la fonctionnalité).

Pour la trame bleue à l'échelle des futurs PLU :

- Vérifier si la trame bleue définie par le SCoT a bien été intégrée ;
- Vérifier que les possibilités d'écoulement et que les coupures d'urbanisation ont bien été respectées ;
- Vérifier que les zones humides ont conservé un caractère naturel dominant (sans transformation en plan d'eau) et que les éventuels aménagements qui y ont été réalisés ne sont pas de nature à compromettre l'intérêt écologique et hydraulique des lieux. Pour effectuer cette évaluation des photos aériennes (mises à jour tous les 6 ans environ) pourraient être utilisées, des visites de terrain peuvent également être réalisées.



**SCOT** des **3 VALLÉES** SCHÉMA  
DE COHÉRENCE  
TERRITORIALE

Equipe technique : EPODE - ALGOE - BLEZAT - URBANIS - BERENICE  
CONTACT :  
Etienne GUYOT e.guyot@epode.eu  
Guillaume DEGIULI contact@scot-3-vallees.com